



Lotissement privé qui sert a la commune

Par **paulux**, le **20/03/2016** à **11:40**

bonjour

j'habite un lotissement privé de 5 pavillons qui a été construit dans les années 70 et dans lequel il a été obligé de faire une raquette de retournement car c'est une impasse.

Par la suite la mairie a construit un lotissement communal dans cette impasse mais sans faire de raquette de retournement, de ce fait notre raquette de retournement sert au lotissement communal.

la mairie refuse de prendre en charge l'entretien de la raquette alors que nous sommes d'accord pour lui donner cette raquette de retournement.

On pourrait très bien du fait que nous sommes privés fermé l'accès a la raquette et du coup le lotissement communal serait privé d'accès de retournement.

Dans ce cas quels sont les obligations de tous (mairie et privés)

merci pour la réponse